

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

KINO

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Règlements n°1272/2008/CE et 1907/2006/CE (REACH)

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 – Identificateur du produit :

KINO

1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Produit phytopharmaceutique - Herbicide

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DE SANGOSSE S.A.S

Bonnel – CS10005 - 47480 PONT DU CASSE (France)

☎ : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65

Service en charge des renseignements : Service Réglementaire/Homologation

☎ : 05 53 69 81 89 - Fax : 05 53 47 95 01

Mail : fds@desangosse.com

1.4- Numéro d'appel d'urgence

Appeler le 112 ou le 15 ou le Centre Anti Poison le plus proche, ou le n° Orfila : 01 45 42 59 59

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 – Classification du mélange

➤ Classification conformément au Règlement n°1272/2008/CE et ses adaptations :

Toxicité aiguë, Catégorie 4

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 – Éléments d'étiquetage

➤ Étiquetage conformément au Règlement 1272/2008/CE et ses adaptations :

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

DANGER

Mentions de danger :

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence :

P261: Éviter de respirer les aérosols.

P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 : Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P301+P312 : En cas d'ingestion : Appeler un centre anti poison ou un médecin en cas de malaise

P305+P351+P338 : En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 – Autres dangers

-

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 01/10/2015

3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Classification Règlement 1272/2008/Ce	Concentration [%]
Mécoprop-P sel de diméthylamine	66423-09-4	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	13,4 %
Dichlorprop-P sel de diméthylamine	104786-87-0	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H332	31,6 %
MCPA sel de DMA	2039-46-5 218-014-2	Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H302 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	16,7 %

=> texte complet des mentions de danger (H) mentionnées ci-dessus, voir section 16.

4 – PREMIERS SECOURS

4.1- Description des premiers secours

- En cas d'inhalation :
Amener la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau:
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux:
Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et consulter un médecin.
- En cas d'ingestion :
Rincer la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucune information disponible

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires

Traitement : Traitement symptomatique

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1- Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)
Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance

Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé. En cas d'incendie, il peut se former (COx).

5.3- Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers: Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire: Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 01/10/2015

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection aux sections 7 et 8.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales

6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Récupérer avec un produit absorbant inerte (ex sable, liant universel ...).

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés

6.4- Références à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail

7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans l'emballage d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker à une température supérieure à - 5°C.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3 – Utilisations finales particulières

Produit phytopharmaceutique – Herbicide

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 – Paramètres de contrôle

-

8.2- Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains : Gants en nitrile

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 01/10/2015

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1- Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :	liquide
Couleur :	jaune-orange
Odeur :	légère
pH :	6,8 - 7,0, Concentration: 10,00 g/l à 20 °C
Point d'éclair :	> 100 °C
Densité :	env. 1,17 g/cm ³ à 20 °C
Température d'auto-inflammabilité :	405 °C
Viscosité, dynamique :	30,7 mPa.s à 20 °C
Propriétés explosives :	Non explosif
Propriétés comburantes :	La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.

9.2- Autres informations

Tension superficielle : 45,6 - 66,2 mN/m, 20 °C

10 – STABILITE ET REACTIVITE

10.1- Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2- Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3- Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4- Conditions à éviter

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5- Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6- Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1- Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : DL₅₀ (rat) : 300 - 500 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation : CL₅₀ (rat - 4h) : > 5,2 mg/l
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL₅₀ rat: > 2.000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée (lapin) : Pas d'irritation de la peau
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (lapin) : Risque de lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (souris) : A un effet sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Aucune donnée disponible
Cancérogénicité : Aucune donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Aucune donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Aucune donnée disponible

Composants :

Mécoprop-P sel de diméthylamine :

Toxicité aiguë par voie orale : 500 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

MCPA sel de DMA :

Toxicité aiguë par voie orale : 500 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
Toxicité aiguë par voie cutanée : 1.100 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 01/10/2015

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1- Toxicité

Toxicité pour les poissons : CL₅₀ (96h)(*Oncorhynchus mykiss*): > 1.000 mg/l
Toxicité pour la daphnie : CL₅₀ (48h) (*Daphnia magna*): 825 mg/l
Toxicité pour les algues : CE₅₀ (96h) (*Chlorella fusca*): 1.170 mg/l
CE₅₀ (168h) (*Lemna gibba*): 7,5 mg/l

12.2- Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Facilement biodégradable

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4- Mobilité dans le sol

Tension superficielle : 45,6 - 66,2 mN/m, 20 °C

12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6- Autres effets néfastes

-

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1- Méthodes de traitement des déchets

Ne pas jeter les résidus dans les égouts. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Les emballages commerciaux peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Ne pas réutiliser des récipients vides. Eliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.

Les reliquats de produit peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1- Numéro ONU

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.2- Nom d'expédition des Nations Unies

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.3- Classe(s) de danger pour le transport

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.4- Groupe d'emballage

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.5- Dangers pour l'environnement

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.6- Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

Consulter également les sections 7 et 8.

14.7- Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non concerné.

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 01/10/2015

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1- Règlements/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales :

Rubriques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : NC
Délai de ré-entrée sur la parcelle : 48h

15.2- Evaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

16 – AUTRES INFORMATIONS

Libellé des phrases H mentionnées à la section 3 :

H302 : Nocif en cas d'ingestion ; **H312** : Nocif par contact cutané ; **H317** : Peut provoquer une allergie cutanée ; **H332** : Nocif par inhalation ; **H400** : Très toxique pour les organismes aquatiques ; **H410** : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Abréviations :

CLP : Classification, Labelling and Packaging – Classification, Etiquetage et Emballage

DL₅₀: Dose létale 50 %

CL₅₀: Concentration létale 50 %

CE₅₀: Concentration efficace 50%

PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique

VPvB: Very Persistent, very Bioaccumulative (très persistant, très bioaccumulable)

ADR: Agreement concerning the international carriage of Dangerous goods by Road – Accord européen pour le transport de matières dangereuses par route

IATA: International Air Transport Association – Association pour le transport international par voie aérienne de matières dangereuses

IMDG: International Maritime Dangerous Goods Code – Code pour le transport de matières dangereuses par Voie Maritime

Détails des modifications depuis la dernière édition :

-

Les renseignements figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques relatives au produit à la date de cette mise à jour.

Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit.

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 01/10/2015